

Alain COCQ

Dijon le 20 juillet 2020

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République Française

LRAR N° 1A16310379156

Objet : Lettre Ouverte

Monsieur Emmanuel Macron,

En premier lieu, je vous prie de croire en le respect que je porte à la fonction que vous assumez.

Si je me permets de vous écrire, c'est au regard de la violation caractérisée de mon droit à l'auto-détermination et du droit à disposer de soi-même et donc de son corps, qui sont des libertés et des droits fondamentaux garantis tant par notre Constitution que par la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme (CESDH).

En préambule, je tiens à préciser que depuis plus de 34 ans je me bats pour la vie dans la dignité.

Pour cela j'ai réalisé un tour de France en fauteuil roulant en 1994 avec l'aide de l'APF et de la Croix Rouge ; au cours duquel j'ai présenté un projet de loi qui, onze ans plus tard, est devenu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ensuite, outre divers raids à travers notre territoire national, j'ai réalisé trois raids en fauteuil roulant ayant pour seule aide mes deux chiennes d'assistance. J'ai voyagé à travers l'Europe respectivement en 1998, 2000 et 2008 (sans savoir où j'allais dormir, sans savoir si j'allais manger et ce que j'allais manger malgré les traitements conséquents que j'avais à l'époque).

Lors du raid de 1998 j'étais amené notamment à rencontrer les Commissaires Européens (à la suite de cette rencontre, le projet Européen Hélios a été prolongé par le programme Hélios II) : j'ai aussi rencontré le directeur du Palais des Nations d'alors, qui se trouvait être aussi le Sous-Secrétaire Général des Nations Unies, à savoir Monsieur Vladimir Petrovski.

A la suite de cette rencontre un groupe de travail a été mis en place, en effet Monsieur Petrovski a été surpris du chiffre des personnes handicapées dans le monde que je lui ai transmis : à savoir un milliard de personnes.

Les travaux de ce groupe de travail ont amené dix ans plus tard à ce que soit ratifiée par l'Assemblée Plénière des Nations Unies, la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIRDPH).

✉ APP 14 – ESC D – RES Jean XXIII A

4bis Avenue Champollion– F-21000 DIJON

☎ + 33 (0)3 73 13 46 14– 📠 + 33 (0)3 45 42 83 49

■ + 33 (0)6 34 48 16 81

cocq.alain@sfr.fr

L'ensemble des chiffres qui avait été transmis relevait du travail de l'organisation non gouvernementale OSPMH que j'ai fondée en 1993 et qui regroupe à ce jour plus de 4,5 millions de membres à travers la planète et où tous les Etats sont représentés à quelques exceptions près.

En 2008, ayant constaté que j'étais arrivé au bout du bout de ce que je pouvais faire en tant qu'associatif, j'ai pris la décision de rejoindre la sphère politique où j'ai été entre autre membre du Conseil National du Parti Socialiste et membre des Commissions Handicap, exclusion de ce dit parti. J'ai pu constater qu'il était quasiment impossible à ce qu'un candidat lourdement ou très lourdement handicapé puisse concourir à une élection. En effet dans le code électoral aucune disposition n'est prise pour compenser le surcoût lié au handicap, surcoût induisant de fait le dépassement des dépenses fixées par ce dit code.

De fait, le code électoral contredit l'esprit de la loi du 11 février 2005 susnommé loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A ce jour je continue à défendre les personnes à travers leurs dossiers qui se trouvent être soit en grande précarité, soit en situation d'exclusion et/ou soit en situation de handicap.

Il est aussi à noter que dans le cadre de mon parcours de soins j'ai réalisé des directives anticipées très détaillées ;

Lorsque pour la première fois où le CHU de Dijon s'est vu notifier ces dites directives anticipées, ils se sont posé la question suivante «ce patient est-il suicidaire ?»

Afin de les éclairer sur ce sujet, ils m'ont transféré pendant trois jours au service accueil du CHS « La Chartreuse » à des fins d'évaluation ayant amené à établir de manière formelle que je n'étais pas suicidaire.

Je tiens à vous préciser à ce jour que je me trouve dans la situation d'un esprit sain, confiné dans un corps dysfonctionnel et perclus de douleurs, corps lui-même confiné dans un lit qui se trouve être confiné de fait lui aussi dans la chambre de mon appartement.

Au plan médical, je me retrouve dans la situation où le corps médical est impuissant à soigner ma pathologie orpheline, mal étiquetée selon les dires même du corps médical, qui en est réduit à tenter de soigner les multiples symptômes sans arriver à soigner la pathologie elle-même et n'arrive qu'à soulager partiellement les douleurs d'une extrême violence que je me dois de supporter.

Il est aussi à prendre en compte que ce dit corps médical n'arrive pas à stopper la dégradation de ce corps dysfonctionnel ; supporteriez-vous Monsieur le Président, que vos intestins se vident dans une poche, que votre vessie se vide dans une poche, et que vous soyez alimenté par une poche, à ce que ce soit une personne tierce qui soit amenée à faire votre toilette, à être perclus de douleurs insupportables ?

Pour moi, à ce jour, je ne suis plus dans une situation de vie digne !

Me maintenir en vie coûte chaque année entre 200 et 500 000 € voire plus (un fric de dingue selon vos propres propos). Je demande simplement à partir dans la dignité avec une assistance active du corps médical du fait que mon corps dysfonctionnel m'en empêche, entouré des miens et de mes amis.

Certains utilisent le terme d'"euthanasie active" ou de "suicide assisté" mais pour moi le terme le plus adapté est "fin de vie dans la dignité avec assistance médicale active".

Pour moi, le terme "euthanasie" n'est pas adapté, car je vous le rappelle, pour la première fois où l'on a utilisé ce terme, cela a été pour expliciter le programme d'extermination du peuple juif, des tziganes, des militaires russes et des opposants politiques par le mouvement National Socialiste susnommé nazisme.

Quant à l'expression « suicide assisté » avec assistance active, il n'est pas non plus adapté car il ne s'agit pas de réduire la durée de vie d'un malade mais de l'acte de soulagement ultime des souffrances tant physiques et/ou psychiques d'un patient.

En l'état actuel, tel que défini par la loi Claeys-Léonetti (qui se trouve être une vaste fumisterie) : l'esprit de la culture judéo-chrétienne de cette loi m'impose en l'état du droit actuel une agonie de 3 à 7 jours dans des souffrances atroces de par l'arrêt de l'alimentation, de l'hydratation, et de l'ensemble des traitements médicaux.

Pour mémoire, le fait d'imposer à tout être humain des souffrances insupportables ou inhumaines sont assimilées à des actes de torture et de barbarie, actes qui peuvent être poursuivis devant la Cours Pénale Internationale où, tant votre responsabilité que de celle de l'exécutif et des législateurs, peut être recherchée.

Alain COCQ

En effet, cette loi ne concerne qu'une infime minorité des patients, alors que la majorité des patients qui demandent à avoir une fin de vie dans la dignité s'en trouve exclus ! (sondage IPSOS de mars 2019)

Pour toutes ces raisons et d'autres encore qui me seraient trop longues à vous expliciter, je vous sollicite du droit à pouvoir partir dans la dignité avec l'assistance médicale active sans que le corps médical puisse être poursuivi de quelque manière que ce soit ;

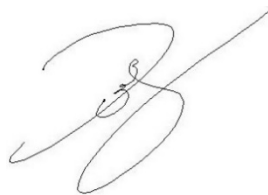
Il est temps que l'idéologie judéo-chrétienne qui sous-entend qu'il faut souffrir avant la mort afin de racheter ses péchés pour arriver au paradis, cesse dans notre pays qui est, je vous le rappelle, Républicain , Laïque, où les religions et l'État sont séparés.

Cette demande est aussi majoritaire dans notre pays et à cette fin je vous sollicite de transposer en droit français la loi Belge sur la fin de vie qui a fait ses preuves quant au garde-fou juridique nécessaire.

Cela ne coûterait pas un centime à la nation et même lui permettrait de faire des économies subsidiairement ; cela vous permettrait également de vous rapprocher du peuple français à l'heure où vous êtes durablement en difficulté.

A titre personnel je vous sollicite à pouvoir bénéficier, à titre compassionnel, du droit à une fin de vie dans la dignité avec une assistance active du corps médical.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie Monsieur Emmanuel Macron, de bien vouloir accepter mes respectueuses salutations



APP 14 – ESC D – RES Jean XXIII A

4bis Avenue Champollion– F-21000 DIJON

+ 33 (0)3 73 13 46 14– + 33 (0)3 45 42 83 49

+ 33 (0)6 34 48 16 81

cocq.alain@sfr.fr